

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2450

29 octobre 2007

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	117559
.....	Malaga Development S.à r.l.	117570
Acti-Medic S.A.	Mundo Pneus S.à r.l.	117570
Advent Mach S.à r.l.	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	117588
Aon Risk Services (Europe)	Ostonian Enterprises S.A.	117582
Arcelor Commercial FCSE S.A.	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	117554
Capital Pierre S.A.	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	117554
Consofi S.A.	Promo Consult S.à r.l.	117558
Copytrend Sarl	Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à	
CPI Asia Ten S. à r.l.	r.l.	117597
Edgecliff Finance S.à r.l.	Reckitt Benckiser Investments S.à r.l.	117596
Flex-Pack Luxembourg	Reckitt Benckiser (USA) Inc.	117597
Fortezza Parent S.à r.l.	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-	
Fortezza Sisterco S.à r.l.	xembourgeois	117596
Freight Logistics S.A.	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-	
F.R.V. S.à r.l.	xembourgeois	117558
Green Bear S.à r.l.	Tallman Consulting S.A.	117600
Inter-Jeans S.à r.l.	Thames Water Investments Luxembourg	
International Spare Parts S.A.	S.à r.l.	117571
J. & M. Luxembourg S.à r.l.	Vasto Investment S.à r.l.	117578
La Charrue d'Or s.à r.l.	Virtual Concept Holding S.A.	117571
L'Européenne de Réalisations Industrielles		
S.A.		117558

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007116909/5770/12.

(070133836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007116910/5770/12.

(070133803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.379.

In the year two thousand and seven on the thirteenth day of the month of September.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of FORTEZZA PARENT S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, incorporated on 25th November 2005 by deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 505 of 9th March 2006.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Céline Larmet, maître en droit residing in Luxembourg and as scrutineer, M^e Cintia Martins Costa, residing in Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company (and all members) were represented at the general meeting and the members of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- Amendment of the purpose and object of the Company from a securitisation company under the law on securitisation of 22 March 2004 to a company whose main object is the holding and management of financial participations by amending article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

After the foregoing has been approved and after due deliberation the following resolution has been unanimously taken by the meeting:

Sole resolution

The meeting resolved to amend the object of the Company from a securitisation company to a company whose main object is the holding and management of financial participations and to amend article 3 of the articles of the Company as set out in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 2,700.- Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de FORTEZZA PARENT S.à.r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée le 25 novembre 2005 par acte notarié de Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 505 du 9 mars 2006.

L'assemblée était présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit résidant au Luxembourg.

A été désigné comme secrétaire M^e Céline Larmet, maître en droit, résidant au Luxembourg et comme scrutateur, M^e Cintia Martins résidant au Luxembourg

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera jointe au présent acte afin d'être enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société (et tous les associés) sont représentés à l'assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance en temps utile de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour est le suivant:

- Modification de l'objet de la Société d'une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 en une société dont l'objet principal est la détention et la gestion de participations financières, par la modification de l'article 3 des statuts comme suit:

«Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toute autre entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres titres ou instruments financiers de toute espèce, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et peut investir par tous moyens et en toute sorte d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres de créances et de certificats de créance ou toute sorte d'instruments de dettes ou de capital.

La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation, résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute personne tierce pour ses propres obligations et engagements y compris sans limitation pour couverture de marges et/ou activité de vente à découvert ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui appartient au groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et de manière générale pour son propre bénéfice ou bénéfice de ces entités. La Société peut également mettre en gage, transférer ou grever ou créer autrement des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Après approbation de ce qui précède et après délibération, la résolution suivante a été prise unanimement par l'assemblée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier l'objet de la Société d'une société de titrisation en une société dont l'objet principal est la détention et la gestion de

participations financières comme indiqué ci-dessus et de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société sont évaluées à environ 2.700,- Euro.

N'ayant pas d'autre opération à l'ordre du jour, l'assemblée est close en conséquence.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; par réquisition des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au jour mentionné précédemment.

Après avoir lu le présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Larmet, C. Martins Costa, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, septembre 2007, Relation: LAC/2007/27441. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007117036/242/143.

(070134253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Flex-Pack Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.
R.C.S. Luxembourg B 91.548.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schoos, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117136/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00183. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Freight Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 33.219.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117137/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00184. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

La Charrue d'Or s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 59.065.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007117174/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00548. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Inter-Jeans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 36.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007117175/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00549. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Promo Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 115.418.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné, en date du 8 janvier 2007, que

1) Monsieur Nico Haas, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 6 avril 1961, demeurant à L- 8212 Marner, 26, rue Baerendall

2) Monsieur Pierre Lise, entrepreneur, né à Mondorf-les-Bains, le 2 février 1948, demeurant à L- 3316 Bergem,

3) Madame Alexandra Quaas, commerçante, née à Malmedy (B), le 17 février 1972, demeurant à L- 4976 Bettange/Mess, 1, rue de l'Eglise

ont chacun cédé 125 parts sociales à Madame Marie Anne Schmit; gérante de sociétés, née à Ettelbruck, le 28 août 1949, demeurant à L-8262 Marner, 22, rue de la Résistance

- que Madame Marie Anne Schmit est devenue gérante unique avec pouvoir de signature individuel.

- que l'adresse du siège a été transférée à L- 8262 Mamer, 22, rue de la Résistance

Pétange, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117164/207/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007117165/2963/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07419. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

ISPA, International Spare Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.052.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117135/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00187. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

E.R.I. S.A., L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.411.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117139/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00182. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070134602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.906.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007117140/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10159. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

STELARLUX CAPITAL S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.102 (l'Associé Unique), représentée par Monsieur Jean-François Caeymaex, administrateur délégué à la gestion journalière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL PIERRE S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, actives dans le secteur de l'immobilier, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations,

créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs immobiliers, détenus directement ou indirectement).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à tout autre emprunteur.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre personne. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans la limite prévue par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la loi sur les sociétés).

Les actions émises sont rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés. La Société procédera au rachat de ses actions pour un montant correspondant à leur valeur nominale totale, y compris la prime d'émission, sauf si elle a déjà été remboursée aux détenteurs des actions, mais à l'exclusion de toute prime d'émission affectée à la réserve légale, si existante, et y compris tout dividende couru, non encore déclaré portant sur les actions rachetées, au moment du rachat.

Les conditions suivantes s'appliquent au rachat des actions de la Société:

- les actions doivent être entièrement libérées;
- le rachat ne peut s'effectuer qu'en utilisant les sommes disponibles pour une distribution, conformément à la loi sur les sociétés, y compris le montant de la prime d'émission non affecté à la réserve légale ou les revenus issus d'une nouvelle émission d'actions effectuée en vue de procéder à un tel rachat;
- un montant égal à la valeur nominale des actions faisant l'objet du rachat sera affecté, lors du rachat, à une réserve légale et ne pourra être distribué aux actionnaires, sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit par capitalisation des réserves. Cette exigence ne s'appliquera pas à un rachat utilisant les revenus procurés par une nouvelle émission d'actions, effectuée dans le but de procéder au rachat;
- lors du rachat, un avis de rachat d'actions sera publié, en conformité avec la loi sur les sociétés;
- l'accord de l'assemblée générale des actionnaires est requis pour procéder au rachat des actions.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1. Restrictions au transfert

En cas de pluralité d'actionnaires, un actionnaire ne peut, sauf en accord avec cet article 7, transférer tout ou partie de ses actions, obligations convertibles, droits de souscription et en général tout droit dont la valeur est directement liée ou dépendante des actions de la Société (les Titres).

7.2. Droit de refus préalable

(a) Dans le cas où un actionnaire (le Vendeur) propose de vendre tout ou partie de ses titres et reçoit une offre bona fide d'un tiers (le Tiers Acheteur) d'acheter tout ou partie de ses titres de la Société (les Titres Offerts), et que le Vendeur désire vendre les Titres Offerts, le Vendeur doit fournir une preuve écrite et les informations concernant les Titres Offerts aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) (une Notification de Transfert) ainsi que les renseignements concernant:

- (i) le prix d'achat pour les Titres Offerts proposés à un Tiers Acheteur (le Prix de Transfert);
- (ii) le nombre de Titres à transférer;
- (iii) l'identité du Tiers Acheteur proposé, les informations concernant la personne le contrôlant ainsi que les conditions matérielles conclues entre le Vendeur et le Tiers Acheteur au moment de la Notification de Transfert; et
- (iv) la preuve que le Tiers Acheteur a les ressources nécessaires pour remplir les obligations financières relatives à cet accord.

(b) Aucun autre Actionnaire ne doit prendre contact avec le Tiers Acheteur ou toute personne mentionnée dans les informations sans le consentement préalable du Vendeur, consentement qui ne peut, de façon non raisonnable, être retenu, mais qui peut être donné en fonction de conditions raisonnables que le Vendeur peut, à sa discrétion, établir.

(c) Une Notification de Transfert peut être révoquée ou retirée par le Vendeur à tout moment avant la délivrance par un Autre Actionnaire d'une Notification d'Acceptation (comme définie dans la Section 7.1. (d) ci-dessous). Une Notification de Transfert n'est pas susceptible de modification sans l'accord écrit préalable de l'Autre Actionnaire.

(d) A la réception de la Notification de Transfert et pour une période de 15 jours ouvrables étant entendus comme les jours où les banques sont ouvertes à Luxembourg (la Période d'Acceptation), chacun des Autres Actionnaires a le droit d'acheter tous (mais pas moins que tous) les Titres Offerts, à un prix et à des conditions matérielles qui ne sont pas moins favorables que ceux contenus dans la Notification de Transfert. Un Autre Actionnaire doit exercer son droit d'achat des Titres Offerts par notification écrite (la Notification Ecrite) délivrée à la Société, à son siège social, avec copie au Vendeur, à tout moment pendant la Période d'Acceptation.

(e) Si, pendant la Période d'Acceptation, un ou plusieurs des Autres Actionnaires délivrent une Notification d'Acceptation portant sur les Titres Offerts, le Conseil d'Administration doit attribuer les Titres Offerts entre les candidats et en cas de concurrence, au prorata (tel qu'approximativement possible) en fonction du nombre de Titres déjà détenus, étant donné qu'aucun candidat n'est tenu d'acquérir plus de titres que le nombre maximum de Titres Offerts qu'il souhaitait acquérir. Le Conseil d'Administration donne notification des affectations (la Notification d'Affectation) au Vendeur et Autres Actionnaires auxquels les Titres Offerts ont été affectés et doit préciser dans la Notification d'Affectation le lieu et la date à laquelle la vente et l'achat des Titres Offerts doivent être réalisés, cette date intervenant le plus tôt possible et se situant de préférence endéans les quinze (15) jours ouvrables suivant la fin de la Période d'Acceptation.

(f) Chaque Autre Actionnaire sera obligé d'acheter, et le Vendeur sera obligé de vendre à chaque Autre Actionnaire, les Titres Offerts pour lesquels les Autres Actionnaires ont donné une Notification d'Acceptation.

(g) Si les Autres Actionnaires n'exercent pas ou ne réussissent pas à exercer leurs droits d'achat sur tous les Titres Offerts, ils donnent leur consentement au transfert, et le Vendeur doit transférer les Titres Offerts (tous mais pas moins que tous) par une vente bona fide au Tiers Acheteur à un prix n'étant pas inférieur au prix de Transfert et à des conditions qui ne sont pas plus favorables au Tiers Acheteur que les conditions matérielles désignées dans la Notification de Transfert, étant donné qu'un tel transfert doit être réalisé dès que raisonnablement possible et de préférence dans les trente (30) jours ouvrables suivant la fin de la Période d'Acceptation.

7.3. Transfert Incorrect

Toute tentative de transfert de Titres autre qu'expressément prévue dans cet article est nulle et non avenue.

7.4 Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai, à 15.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation, au sein des limites de la municipalité de Luxembourg.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société, et qui sont de catégorie A ou B. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi sur les sociétés.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, ou par tout actionnaire représentant plus de 50% du capital assorti du droit de vote de la Société, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se réunira au moins quatre fois par an au siège de la Société.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire. Un seul mandat par administrateur est acceptable.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration et pour autant qu'au moins un administrateur A et un administrateur B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion et ne sont valables que si au moins un administrateur A et un administrateur B ont voté en faveur de telles décisions.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par un Administrateur A et par un Administrateur B.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par un Administrateur A et par un Administrateur B.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, dont un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B, ou (ii) la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi sur les sociétés.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la loi sur les sociétés.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi sur les sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 500 (cinq cents) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois), 1 (un) administrateur étant un administrateur de catégorie A et les 2 (deux) autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;
2. la personne suivante est nommée administrateur de catégorie A de la Société:

Monsieur Michel-Yves Bollere, ayant son adresse privée au 5, rue du Conseiller Collignon, F-75116 Paris, né le 8 décembre 1945;

et les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la Société:

- Patrick (Charles Hubert) Ferrand Saint Paul, ayant son adresse privée au 30, rue Michel Rodange, L 2430 Luxembourg, né le 23 mai 1948;

- Jean-François (Marie Columba) Caeymaex, ayant son adresse privée au 10, rue Jean-Pierre Koenig à L-1865 Luxembourg, né le 9 juillet 1949.

Monsieur Ferrand Saint Paul est nommé président du conseil d'administration.

3. AUDIT.LU, ayant son siège social à 18, rue Hiehl, Junglinster, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.620 est nommé commissaire aux comptes de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire statutaire de la Société;

5. le siège social de la société est fixé au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

6. autorisation est conférée au Conseil d'Administration de désigner un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version française et anglaise, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven on the twelfth day of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

STELARLUX CAPITAL S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.102 (the Shareholder), represented by Mr Jean-François Cayemaex, managing director.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of CAPITAL PIERRE S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, companies active in the real estate business, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of real estate assets, held either directly or indirectly.

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other borrower.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, rent, develop and sell real estate located in Luxembourg and abroad.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 50,000.- (fifty thousand euros) consisting of 500 (five hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence

or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

The shares are issued as redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Companies Act. The Company shall redeem its shares for an amount corresponding to their total nominal value, including share premium, except where already refunded to the holders of shares, but excluding any share premium allocated to the legal reserve if any and including, as well as any dividend accrued but not yet declared on the shares so repurchased at the time of redemption.

The following conditions will be applicable to the redemption of the shares of the Company:

- the shares must be fully paid-up;
- the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Act, including share premium not allocated to legal reserve, or the proceeds of a new issue of shares made with a view to carry out such redemption;
- an amount equal to the nominal value of all the shares which shall be redeemed must be upon the redemption thereof included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by a capitalisation of reserves, except that this requirement shall not apply to a redemption using the proceeds of a new issue of shares made with a view to carry out such redemption;
- a notice of redemption shall upon the redemption be published in accordance with the Companies Act;
- a consent by a general meeting of the shareholders is required for this redemption of shares.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Restrictions on transfer

A shareholder may not, save in accordance with this article 7, transfer all or part of its shares, convertible bonds, subscription rights and generally all rights whose value is directly linked to or dependent on the shares of the Company (the Securities).

7.2. Right of first refusal

(a) In the event a shareholder (the Seller) proposes to sell all or part of its Securities and receives a bona fide offer from a third party (the Third-Party Purchaser) to purchase all or part of its Securities in the Company (the Offered Securities), and the Seller desires to sell the Offered Securities, the Seller shall disclose written evidence and details of the Offered Securities to the other shareholders (the Other Shareholders) (a Transfer Notice) together with details of:

- (i) the cash purchase price for the Offered Securities being offered by any Third-Party Purchaser (the Transfer Price);
- (ii) the number of Securities to be transferred;
- (iii) the identity of the proposed Third-Party Purchaser, information regarding any person controlling it together with the other material terms agreed between the Seller and the Third-Party Purchaser at the time of the Transfer Notice; and
- (iv) evidence that the Third-Party Purchaser has the appropriate resources to fulfil its financial obligations under this agreement.

(b) No Other Shareholders shall make contact with the Third-Party Purchaser or any other person mentioned in the details, without the prior written consent of the Seller, which consent shall not be unreasonably withheld but may be given subject to such reasonable conditions as the Seller may, in its discretion, establish.

(c) A Transfer Notice may be revoked or withdrawn by the Seller at any time prior to the delivery by an Other Shareholder of an Acceptance Notice (as defined in Section 7.1. (d) below). A Transfer Notice shall not be capable of amendment without the prior written consent of each Other Shareholder.

(d) On receipt of the Transfer Notice and for a period of fifteen (15) Business Days being any day where banks are open for general business in Luxembourg thereafter (the Acceptance Period), each of the Other Shareholders shall have the first right to purchase all (but not less than all) of the Offered Securities, at the price and upon the terms and conditions no less favourable than the material terms contained in the Transfer Notice. An Other Shareholder shall exercise its right to purchase the Offered Securities by notice in writing (an Acceptance Notice) delivered to the Company at its registered office, with a copy to the Seller, at any time during the Acceptance Period.

(e) If one or more of the Other Shareholders shall, within the Acceptance Period, deliver an Acceptance Notice applying for the Offered Securities, the Board of Directors shall allocate such Offered Securities to or among the applicants and, in the case of competition, pro rata (as nearly as possible) according to the number of Securities of which they already hold, provided that no applicant shall be obliged to take more than the maximum number of Offered Securities applied for by it as aforesaid. The Board of Directors shall forthwith give notice of such allocations (an Allocation Notice) to the Seller and to the Other Shareholders to whom the Offered Securities have been allocated and shall specify in such Allocation Notice the place and date at which the sale and purchase of the Offered Securities shall be completed, such date to be as soon as reasonably practicable and preferably within fifteen (15) Business Days of the expiration of the Acceptance Period.

(f) Each Other Shareholder shall become bound to purchase, and the Seller shall become bound to sell to each Other Shareholder, the Offered Securities upon that Other Shareholder giving an Acceptance Notice.

(g) Where the Other Shareholders do not exercise or fail to exercise their rights to purchase all of the Offered Securities, they shall be deemed to have given consent to the transfer, and the Seller shall be entitled to transfer the Offered Securities (being all but not less than all) in a bona fide arm's length sale to the Third-Party Purchaser at a price being not less than the Transfer Price and on terms no more favourable to the Third-Party Purchaser than the material terms designated in the Transfer Notice, provided that such transfer shall be completed as soon as reasonably practicable and preferably within thirty (30) Business Days of the expiration of the Acceptance Period.

7.3. Improper Transfer

Any attempt to transfer any Securities other than as specifically provided for in this article shall be null and void.

7.4 The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of May, at 3 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place within the boundaries of the municipality of Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Management. The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company but that will be either A or B directors.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or

the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors or by any shareholder representing more than 50% of the voting capital of the Company, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

The Board will meet at least four times a year at the registered office of the Company.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy. Each director may hold only one proxy.

One member of the Board may represent more than one conflicted member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are present in person.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors and only if at least one A director and one B director are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting and shall be valid only if at least one A and one B director has voted in favour of such decisions.

In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by one A and one B director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one A director and one B director.

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category A director and the other a category B director, or (ii) the signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euros or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitional provisions

The first business year begins on this day and ends on 31 December 2007.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 500 (five hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 50,000.- (fifty thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the Sole Shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors, one (1) director being the category A director and two (2) directors being the category B directors;

2. the following person is appointed as category A director:

Mr Michel-Yves Bolloré, whose private address is 5, rue du Conseiller Collignon, F-75116 Paris, born on 8 December 1945;

and the following persons are appointed as category B directors:

- Patrick (Charles Hubert) Ferrand Saint Paul, with private address at 30, rue Michel Rodange, L 2430 Luxembourg, born on 23 May 1948;

- Jean-François (Marie Columba) Caeymaex, with private address at 10, rue Jean-Pierre Koenig, in L-1865 Luxembourg, born on 9 July 1949.

Mr Ferrand Saint Paul is appointed chairman of the board of directors.

3. AUDIT.LU, whose registered office is 18, rue Hiehl, Junglinster, registered with the trade and companies register of Luxembourg, under the number B 113.620 as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

4. the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after the first annual General Meeting of the Company;

5. the address of the registered office of the Company is at 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

6. the Board is authorised to nominate a managing director.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in French followed by a English version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Signé: J. F. Caeymaex, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26367. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007118197/5770/608.

(070135755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Aon Risk Services (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON RISK SERVICES (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007117197/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01376. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Malaga Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.264.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117193/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06844. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Mundo Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 88.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117189/5332/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08932. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Copytrend Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 39.732.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117187/5332/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08931. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

TWIL S.à.r.l., Thames Water Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.366.

—

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007117186/4606/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01975. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Virtual Concept Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 76.279.

—

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007117311/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00615. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue le 13 septembre 2007 au siège social de la Société*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de révoquer M. Bernd Essler en tant que membre du conseil d'administration de la Société, à compter du 13 septembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de nommer M. Selim Saykan, né le 13 juillet 1971 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant que membre du conseil d'administration de la Société, pour une durée ne dépassant pas six ans, à compter du 13 septembre 2007, sujet à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est composé désormais comme suit:

- (i) M. Tim Andreas Lasys;
- (ii) M. Nico Tates; et
- (iii) M. Selim Saykan.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour ABERDEEN PROPERTY NORDIC FUND I SICAV

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117426/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

CPI Asia Ten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.136.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S. à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, register under the number B 122.973 with the Luxembourg Chamber of Commerce, here represented by Jean-Michel Clinquart, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CPI ASIA TEN S. à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S. à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by five managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
- Michael Astarita, born in New York (New York-USA) on 19 August 1961, having his professional address at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, United States;
- Fess Wofse, born in New York (New York-USA) on 22 June 1969, having his business address at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022 (New York-USA);

- Thijs van Ingen, born in Tiel (The Netherlands) on 5 December 1974, having his business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mark Beckett, born in London (Great Britain) on 14 September 1975, having his business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S. à r.l., ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 122.973 auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Jean-Michel Clinquart, ayant tout deux leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en vertu d'une procuration ci-jointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CPI ASIA TEN S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par CPI ASIA INVESTMENT HOLDINGS S. à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par cinq gérants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C. Luxembourg B 37.974;

- Michael Astarita, né à New York (New York - USA), le 19 août 1961, ayant son adresse professionnelle au 731 Lexington Avenue, 22^{ème} étage, New York NY 10022, Etats-Unis;

- Neil Hasson, né à Londres (Royaume-Uni), le 12 juin 1965 ayant son adresse professionnelle à Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD (Royaume-Uni).

- Thijs van Ingen, né à Tiel (Pays-Bas) le 5 décembre 1974 ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mark Beckett, né à Londres le 14 septembre 1975 ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. Clinquart, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. LAC/2007/26744. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007118195/5770/322.

(070135753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Vasto Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.147.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TREMITI INVESTMENT S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, here represented by Ms Marie-Laure Aflalo, company director, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

by virtue of a proxy dated 10 September 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name VASTO INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will not be able to alienate, to pledge, to sell or to buy the asset of the Company without the prior agreement of the shareholders.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, TREMITI INVESTMENT S.A., prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe to the one hundred (100) shares and declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2007.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Marie-Laure Aflalo, company director, born at Fès (Maroc) on October 22nd 1966, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- Mr Philippe Aflalo, company director, born at Fès (Maroc), on December 18, 1970, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The Company will be bound by the joint signatures of the two managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TREMITI INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, ici représentée par Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination VASTO INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ne pourra aliéner, mettre en gage, vendre ou acheter les actifs de la société qu'avec l'accord préalable et écrits des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, TREMITI INVESTMENT S.A., précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent (100) parts et déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26065. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007118210/220/242.

(070135940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Ostonian Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.451.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSTONIAN ENTERPRISES S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007117203/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00788. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Green Bear S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007117184/1274/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04174. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Edgecliff Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.150.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of September.

Before Us Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Oliver Haumann, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 September 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EDGECLIFF FINANCE S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR)

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born in Geneva, (Switzerland) on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands), on the 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547

ici représentée par Monsieur Oliver Haumann, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: EDGECLIFF FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Haumann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25771. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007118207/220/290.

(070135948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.532.100,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of July, at 10.30,

before Maître Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the minute of the act.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG EPOF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Lux-

embourg under the number B 116.601, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1482 of August 2, 2006. The articles of associations of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on March 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1476, dated July 17, 2007;

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

represented by Miss Kulas Chantal, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,484,275.- (one million four hundred eighty-four thousand two hundred seventy-five Euro) represented by 59,371 (fifty-nine thousand three hundred seventy-one) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 1 (one) class A share, (iii) 1,173 (one thousand one hundred seventy-three) class B shares, (iv) 30,851 (thirty thousand eight hundred fifty-one) class C shares, (v) 5,157 (five thousand one hundred fifty-seven) class D shares, (vi) 21,686 (twenty-one thousand six hundred eighty-six) class E shares, (vii) 1 (one) class F share, (viii) 1 (one) class G share and (ix) 1 (one) class H share, by an amount of EUR 47,825.- (forty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,532,100.- (one million five hundred thirty-two thousand one hundred Euro), by way of the creation and issue of 1,913 (one thousand nine hundred thirteen) new class F «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in kind;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and contribution in kind of the consideration for the capital increase;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles;

4. Amendment of article 11 of the Articles;

5. Amendment of article 12.1 of the Articles;

6. Amendment of article 17.3 of the Articles;

7. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens Winandy, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,484,275.- (one million four hundred eighty-four thousand two hundred seventy-five Euro) represented by 59,371 (fifty-nine thousand three hundred seventy-one) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 1 (one) class A share, (iii) 1,173 (one thousand one hundred seventy-three) class B shares, (iv) 30,851 (thirty thousand eight hundred fifty-one) class C shares, (v) 5,157 (five thousand one hundred fifty-seven) class D shares, (vi) 21,686 (twenty-one thousand six hundred eighty-six) class E shares, (vii) 1 (one) class F share, (viii) 1 (one) class G share and (ix) 1 (one) class H share, by an amount of EUR 47,825.- (forty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,532,100.- (one million five hundred thirty-two thousand one hundred Euro), by way of the creation and issue of 1,913 (one thousand nine hundred thirteen) new class F «tracker» shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in kind.

Second resolution

The Sole Shareholder subscribes for 1,913 (one thousand nine hundred thirteen) new class F «tracker» shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 1,913 (one thousand nine hundred thirteen) Class F shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 47,825.- (forty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro) held by the Sole Shareholder against OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO Sàrl, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate nominal and fair market value of EUR 47,825.- (forty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company dated July 27th, 2007. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable; and
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **5.1** The corporate capital of the Company is fixed at one million five hundred thirty-two thousand one hundred Euro (EUR 1,532,100.-) represented by sixty-one thousand two hundred eighty-four (61,284) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one (1) class A «tracker» share (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) one thousand one hundred seventy-three (1,173) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) thirty thousand eight hundred fifty-one (30,851) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five thousand one hundred fifty-seven (5,157) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) twenty-one thousand six hundred eighty-six (21,686) class E «tracker» shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) one thousand nine hundred fourteen (1,914) class F «tracker» shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (viii) one (1) class G «tracker» share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (ix) one (1) class H «tracker» share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share).

The Company may also create and issue additional (i) Class A Shares, (ii) Class B Shares, (iii) Class C Shares, (iv) Class D Shares, (v) Class E Shares, (vi) Class F Shares, (vii) Class G Shares and (viii) Class H Shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **1. Delegation and agent of the board of managers.**

11.1. Any two Managers, acting jointly, may delegate powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. Any two Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **12.1. The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers.** In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **17.3.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. (the «Class B Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l. (the «Class C Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (the «Class D Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(e) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class E shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the «Class E Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(f) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class F shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (the «Class F Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company.

(g) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens Winandy, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet à 10.30 heures,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique OCM LUXEMBOURG EPOF S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 2 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1482 du 2 août 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1476, du 17 juillet 2007;

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une société du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

représentée par Madame Kulas Chantal, employée privée, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.484.275,- (un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-quinze Euro) représenté par 59.371 (cinquante-neuf mille trois cent soixante et onze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 1 (une) part sociale de classe A, (iii) 1.173 (mille cent soixante-treize) parts sociales de classe B, (iv) 30.851 (trente mille huit cent cinquante et une) parts sociales de classe C, (v) 5.157 (cinq mille cent cinquante-sept) parts sociales de classe D, (vi) 21.686 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales de classe E, (vii) 1 (une) part sociale de classe F, (viii) 1 (une) part sociale de classe G et (ix) 1 (une) part sociale de classe H, d'un montant de EUR 47.825,- (quarante-sept mille huit cent vingt-cinq Euro), afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.532.100,- (un million cinq cent trente-deux mille cent Euro), par la création et l'émission de 1.913 (mille neuf cent treize) nouvelles parts sociales de Classe F «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, en contrepartie d'un apport en nature;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et apport en nature de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification de l'article 11 des Statuts;

5. Modification de l'article 12.1 des Statuts;

6. Modification de l'article 17.3 des Statuts;

7. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens Winandy, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.484.275,- (un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-quinze Euro) représenté par 59.371 (cinquante-neuf mille trois cent soixante et onze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 1 (une) part sociale de classe A, (iii) 1.173 (mille cent soixante-treize) parts sociales de classe B, (iv) 30.851 (trente mille huit cent cinquante et une) parts sociales de classe C, (v) 5.157 (cinq

mille cent cinquante-sept) parts sociales de classe D, (vi) 21.686 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales de classe E, (vii) 1 (une) part sociale de classe F, (viii) 1 (une) part sociale de classe G et (ix) 1 (une) part sociale de classe H, d'un montant de EUR 47.825,- (quarante-sept mille huit cent vingt-cinq Euro), afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.532.100,- (un million cinq cent trente-deux mille cent Euro), par la création et l'émission de 1.913 (mille neuf cent treize) nouvelles parts sociales de Classe F «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associé Unique souscrit 1.913 (mille neuf cent treize) nouvelles parts sociales de classe F de la Société comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 1.913 (mille neuf cent treize) nouvelles parts sociales de classe F «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 47.825,- (quarante-sept mille huit cent vingt-cinq Euro), détenues par l'Associé Unique à l'encontre de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg (les Apports).

Les Apports ont une valeur nominal et de marché totale de EUR 47.825,- (quarante-sept mille huit cent vingt-cinq Euro), qui seront alloués au compte capital social de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société daté du 27 juillet 2007. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent trente-deux mille cent euros (EUR 1.532.100,-) représenté par soixante et un mille deux cent quatre-vingt-quatre (61.284) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) une (1) part sociale de classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) mille cent soixante-treize (1.173) parts sociales de Classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) trente mille huit cent cinquante et une (30.851) parts sociales de Classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) cinq mille cent cinquante-sept (5.157) parts sociales de Classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (vi) vingt et un mille six cent quatre-vingt-six (21.686) parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E), mille neuf cent quatorze (1.914) parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F), une (1) part sociale de Classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G), une (1) part sociale de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H).

La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales de Classe B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales de Classe C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales de Classe D supplémentaires, (v) des Parts Sociales de Classe E supplémentaires, (vi) des Parts Sociales de Classe F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales de Classe G supplémentaires et (viii) des Parts Sociales de Classe H supplémentaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (collectivement, les Parts sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A..

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l..

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l..

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l..

Les Parts Sociales de Classe F traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l..

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **11. Délégation et agent du conseil de gérance.**

11.1. Deux Gérants agissant conjointement peuvent déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Deux Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **12.1.** Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.3.** Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu Net d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe B»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(c) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe C»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(d) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe D»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(e) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales

de Classe E dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe E»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(f) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe F»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(g) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens Winandy, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 2.100,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: C. Kulas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. LAC/2007/21450. - Reçu 478,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007118001/208/392.

(070135383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Consofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 69.053.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117547/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10317. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.855.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48874 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007117601/211/11.

(070135389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 59.025.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007117163/2963/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07426. - Reçu 76 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Acti-Medic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.342.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117166/7524/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06446. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

F.R.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.655.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117167/7524/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06450. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Reckitt Benckiser Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.083.

—
Le bilan de la société au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117148/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00360. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

Le bilan de la société au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117147/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00361. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Reckitt Benckiser (USA) Inc., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.798.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117149/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00358. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

In the year two thousand and seven on the thirteenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of FORTEZZA SISTERCO S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, incorporated on 25th November 2005 by deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 510 of 10th March 2006.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Céline Larmet, maître en droit residing in Luxembourg and as scrutineer, M^e Cintia Martins, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company (and all members) were represented at the general meeting and the members of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- Amendment of the purpose and object of the Company from a securitisation company under the law on securitisation of 22 March 2004 to a company whose main object is the holding and management of financial participations by amending article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

After the foregoing has been approved and after due deliberation the following resolution has been unanimously taken by the meeting:

Sole resolution

The meeting resolved to amend the object of the Company from a securitisation company to a company whose main object is the holding and management of financial participations and to amend article 3 of the articles of the Company as set out in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 2,700.- Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de FORTEZZA SISTERCO S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée le 25 novembre 2005 par acte notarié de Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 510 du 10 mars 2006.

L'assemblée était présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit résidant au Luxembourg.

A été désigné comme secrétaire M^e Céline Larmet, maître en droit, résidant au Luxembourg et comme scrutateur, Cintia Martins résidant au Luxembourg

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La-dite liste sera jointe au présent acte afin d'être enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société (et tous les associés) sont représentés à l'assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance en temps utile de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour est le suivant:

- Modification de l'objet de la Société d'une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 en une société dont l'objet principal est la détention et la gestion de participations financières, par la modification de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toute autre entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres titres ou instruments financiers de toute espèce, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et peut investir par tous moyens et en j toute sorte d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres de créances et de certificats de créance ou toute sorte d'instruments de dettes ou de capital.

La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation, résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute personne tierce pour ses propres obligations et engagements y compris sans limitation pour couverture de marges et/ou activité de vente à découvert ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui appartient au groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et de manière générale pour son propre bénéfice ou bénéfice de ces entités. La Société peut également mettre en gage, transférer ou grever ou créer autrement des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Après approbation de ce qui précède et après délibération, la résolution suivante a été prise unanimement par l'assemblée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier l'objet de la Société d'une société de titrisation en une société dont l'objet principal est la détention et la gestion de participations financières comme indiqué ci-dessus et de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société sont évalués à environ 2.700,- Euro.

N'ayant pas d'autre opération à l'ordre du jour, l'assemblée est close en conséquence.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; par réquisition des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg au jour mentionné précédemment.

Après avoir lu le présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Larmet, C. Martins, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27440. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007117035/242/142.

(070134251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Tallman Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117557/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05095. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Arcelor Commercial FCSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007117145/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07086. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

J. & M. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.720.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117142/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00398. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.
